

# Soutien aux recherches archéologiques

## DRAC

### Présentation du dispositif

Dans le cadre d'une politique de recherche et de valorisation archéologique, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont mis en place ce dispositif de soutien.

### Conditions d'attribution

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

La DRAC peut subventionner des opérations programmées telles que :

- des fouilles,
- des prospections thématiques,
- des projets collectifs de recherche,
- des sondages,
- des prospections-inventaires.

La DRAC subventionne également les actions de valorisation scientifique : les colloques et les publications.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est établi selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

#### Quelles sont les modalités de versement ?

La subvention est versée en une seule fois.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

Les demandes de financement sont à faire auprès des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) selon l'implantation du projet archéologique.

---

## — Au près de quel organisme

Les dossiers sont soumis à l'examen de la commission inter-régionale de la recherche archéologique (CIRA).

---

## Organisme

### DRAC

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **Accès aux contacts locaux**

Web : [www.culture.gouv.fr/...](http://www.culture.gouv.fr/...)